

## **Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka**

### **§1**

#### **Dispositions générales**

1. Le Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka définit les règles de visite de ces sites, ci-après dénommés les excavations de la Mine.
2. La Mine est une exploitation minière soumise aux dispositions de la loi géologique et minière du 9 juin 2011 (texte consolidé : J. O. 2020, art. 1064 tel que modifié)
3. Les visites s'effectuent en groupe avec un guide désigné par la Mine. Il est strictement interdit de se détacher du groupe et de visiter de manière individuelle.
4. Les excavations de la Mine, incluant le Trajet touristique et le Parcours minier, ne sont pas un « musée » au sens de la loi du 21 novembre 1996 sur les musées (texte consolidé : J. O. 2020, art. 902 tel que modifié)

### **§2**

#### **Accès à la Mine**

1. La Mine met à disposition des visiteurs différents circuits.
2. La Mine est ouverte tous les jours, sauf le 1er janvier, le jour de Pâques, le 1er novembre et les 24 et 25 décembre.
3. La Mine se réserve le droit de fermer le site ou d'introduire des restrictions aux visites sans préavis dans les cas justifiés par des raisons de sécurité ou d'organisation.
4. Des informations détaillées sur les jours et heures d'ouverture sont disponibles sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl) et dans les points de vente et d'information de la Mine.
5. La Mine offre aux personnes qui ne se déplacent pas de manière autonome la possibilité de visiter certaines excavations adaptées. Des informations détaillées et les règles de visite sont incluses dans le règlement détaillé de chaque circuit.

### **§3**

#### **Réservation et vente**

1. La visite de la Mine est payante.
2. Le montant des droits de visite et les règles d'octroi de réductions sont fixés dans les tarifs de la Mine de Sel « Wieliczka » pour les différents circuits, qui sont disponibles au siège de la Mine, sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl) et dans les points de vente et d'information de la Mine.
3. Les guichets acceptent les paiements en zloty polonais et les cartes de crédit.
4. La réservation et la vente de billets pour les différents circuits sont possibles sous réserve de disponibilité.
5. Les lieux de vente des billets et les modalités de réservation pour les différents circuits sont précisés dans les règlements détaillés de visite, qui sont disponibles au siège de la Mine, sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl) et dans les points de vente et d'information de la Mine.
6. La vente des billets en ligne est définie dans l'Annexe n° 2 au présent règlement, qui est disponible au siège de la Mine, sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl)/ [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl) et dans les points de vente et d'information de la Mine.
7. La politique de résiliation d'un contrat / d'annulation d'un billet acheté est définie dans les dispositions de l'Annexe n° 2 au présent règlement.

## **§4**

### **Règles générales de visite**

1. La visite de la Mine est possible sur présentation d'un billet d'entrée valide.
2. La température de l'air dans la mine est de 17°C en moyenne sur le Trajet touristique et de 15°C en moyenne sur le Parcours minier, c'est pourquoi il est recommandé de porter des vêtements adaptés.
3. Les personnes âgées de moins de treize ans et celles qui sont en incapacité totale ne peuvent visiter la Mine qu'avec des accompagnateurs en possession de leur pleine capacité juridique. Ces accompagnateurs sont entièrement responsables sur le plan juridique, y compris des personnes dont ils ont la charge et de tout dommage causé par elles.
4. Il est possible de photographier et de filmer à des fins privées sur les circuits de visite de la Mine. L'utilisation de photographies et de films à des fins commerciales sans le consentement de la Mine est interdite. Dans la Mine se trouvent des œuvres protégées par le droit d'auteur (par ex. des marques, certains éléments des expositions).
5. Les animaux ne sont pas autorisés dans la mine. Font exception les chiens-guides pour aveugles et malvoyants.
6. Aucun bagage n'est autorisé dans la Mine, à l'exception des bagages à main. Sont considérés comme bagages à main ceux dont les dimensions maximales sont de 35×20×20 cm. Les sacs à dos, sacs, valises et autres bagages volumineux doivent être laissés dans les autocars et les voitures ou déposés à la consigne située dans l'enceinte de la Mine.
7. Il est interdit de laisser sans surveillance dans l'enceinte de la Mine des bagages ou d'autres objets qui pourraient perturber la circulation des visiteurs. Les bagages et objets laissés sans surveillance seront enlevés et neutralisés ou détruits aux frais de ceux qui les auront abandonnés.
8. Certains tronçons du Trajet touristique comportent des escaliers, il est donc recommandé de laisser les poussettes à la consigne située dans l'enceinte de la Mine.
9. La Mine n'est pas responsable des objets laissés sur le site.
10. La durée de la visite et l'itinéraire des différents circuits sont précisés dans les règlements de visite détaillés disponibles au siège de la Mine, sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl) et dans les points de vente et d'information de la Mine.

## **§5**

### **Règles de sécurité**

1. Le site de la Mine est surveillé et protégé.
2. La Mine de Sel « Wieliczka » est protégée par un service de sécurité interne appelé « Garde de sécurité - SKARBNIK » qui agit sur la base de la loi sur la protection des personnes et des biens du 22 août 1997 (texte consolidé J. O. 2020, art. 838 tel que modifié) En ce qui concerne la sécurité et l'ordre, les personnes présentes dans l'enceinte de la Mine de Sel « Wieliczka » sont tenues de suivre les instructions du service de sécurité, même pour les questions non couvertes par le présent règlement.
3. Le site de la Mine et tous les bâtiments qui s'y trouvent constituent un ensemble complet protégé par la loi. Il est interdit de déplacer, d'emporter ou d'endommager tout objet se trouvant dans l'enceinte de la Mine.
4. L'entrée sur le site de la Mine n'est possible qu'après avoir satisfait aux exigences spécifiées dans le document intitulé « Règles détaillées pour la visite du Trajet touristique et de

l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka en lien avec la situation épidémiologique COVID-19 ».

5. Les visiteurs ne peuvent circuler que dans les endroits qui leur sont ouverts par la Mine et selon les conditions définies dans le règlement de visite.
6. Il est interdit d'introduire dans l'enceinte de la Mine des armes et des munitions, des matières pyrotechniques, explosives, inflammables, toxiques, de l'alcool et d'autres substances narcotiques, des bouteilles et autres récipients ainsi que tous objets et moyens susceptibles de mettre en danger la vie, la santé et la sécurité des personnes et des biens, sous réserve des exceptions découlant des règlements détaillés. La possibilité d'introduire des objets non couverts par ce règlement est accordée ou non par les employés désignés par la Mine.
7. La consommation d'alcool, le tabagisme et l'utilisation de cigarettes électroniques sont interdits sur le site de la Mine, à l'exception des endroits prévus à cet effet.
8. Les personnes entrant dans l'enceinte de la Mine ainsi que leurs bagages peuvent faire l'objet d'une inspection, elles peuvent notamment être invitées à montrer le contenu de leurs bagages et tout objet introduit et être contrôlés à l'aide d'appareils électroniques détectant les matériaux et les objets dangereux. Les personnes qui refusent de se soumettre à l'inspection ou qui font obstacle à celle-ci ne seront pas admises dans l'enceinte de la Mine.
9. Les visiteurs sont tenus de suivre les instructions des guides, du personnel d'accueil et des services techniques qui assurent le trafic touristique.
10. L'utilisation d'une flamme nue est strictement interdite dans les sous-sols de la Mine.

## **§6**

### **Dispositions finales**

1. La Mine se réserve le droit d'ordonner aux visiteurs qui portent atteinte à l'ordre public ou enfreignent délibérément et manifestement les règles du présent règlement de quitter le site.
2. La Mine n'est pas responsable des accidents résultant de l'état de santé ou de l'action délibérée d'un visiteur.
3. Aucune activité commerciale ou promotionnelle n'est autorisée sur le site de la Mine sans le consentement de celle-ci.
4. Toutes les remarques et demandes doivent être adressées au répartiteur chargé du trafic touristique ou à l'adresse de la Mine : Mine de Sel « Wieliczka » Zakład Mechaniczny Sp. z o.o., 32-020 Wieliczka, Park Kingi 1.
5. L'achat d'un billet vaut acceptation du présent règlement.

**Annexes :**

1. Règles détaillées pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka.
2. Règles détaillées pour la vente de billets et de billets online pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka.
3. Règles détaillées pour les réservations et l'achat de billets par des groupes organisés pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka.
4. Règles détaillées pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka en lien avec la situation épidémiologique COVID-19.